

Communiqué de presse

27 février 2017

Conseil communautaire : 27 février 2017

1. STATUTS DE SAINT-LÔ AGGLO : CONFIRMATION & RETROCESSION DES COMPÉTENCES

À ce jour, les compétences exercées par Saint-Lô Agglo depuis le 1^{er} janvier 2017 sont celles figurant dans **chacun des statuts des 2 ex intercommunalités** (Communauté de communes de Canisy et ex Saint-Lô Agglo).

Pour les compétences dites optionnelles et supplémentaires, le code général des collectivités territoriales prévoit **la possibilité pour la nouvelle intercommunalité de pouvoir les restituer aux communes** sur décision du conseil communautaire.

Les élus du conseil communautaire de l'ex Saint-Lô Agglo s'étaient prononcés fin 2016 pour que le champ des compétences de Saint-Lô agglo ne soit pas modifié. Dans cette optique, il est donc proposé ce soir aux élus du conseil communautaires de :

1. **restituer aux communes les compétences optionnelles et facultatives exercées par la seule communauté de communes de Canisy** à savoir :
 - Création, Aménagement et Entretien de la voirie (dans sa totalité)
 - Entretien des chemins de randonnées structurants définis avec les partenaires adhérents
 - Actions et aides financières en faveur du logement (alinéa 3 à 5) :
 - *Acquisition d'immeubles anciens aux fins de les réhabiliter et d'y aménager des logements locatifs, sur demande expresse de la commune adhérente sur le territoire de laquelle ce ou ces immeubles sont situés,*
 - *Maîtrise d'ouvrage de travaux de réhabilitation ou d'amélioration de logements anciens, acquis ou mis à disposition par les communes adhérentes sous forme de bail emphytéotique ou tout autre acte légal, aux fins d'y aménager des logements locatifs,*
 - *Attribution de fonds de concours aux communes qui réalisent des travaux de réhabilitation de leurs biens dans le but de créer du logement locatif*
 - Équipement informatique des écoles
 - La partie des accueils collectifs de mineurs liée aux aménagements des rythmes scolaires (**à compter du 1^{er} septembre 2017**) dans le cadre des TAPS.
 - Subventions à des organismes bien identifiés (ex : Association des anciens combattants, association des donateurs de sang, secours catholique, croix rouge...)
 - Aides à la création de réserves incendie

- Acquisitions de télécopieurs mis à disposition des communes membres
- Équipements d'aires de jeux hors enceinte scolaire
- Étude de diagnostic technique des églises du canton
- Acquisition des logiciels de gestion communale, formations d'installation et mises à jour
- Élaboration, en concertation avec les communes, du Projet Educatif Territorial (PEDT) et prise en charge du matériel et du personnel nécessaires aux temps d'activités périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires (**à compter du 1^{er} septembre 2017**).

2. **confirmer les autres compétences optionnelles et facultatives et approuver les statuts de Saint-Lô Agglo sur la base de ceux existant sur l'ex communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo** avec une mise en application au 1^{er} septembre 2017 pour ce qui concerne la compétence enfance jeunesse.

2. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2017

Avant le vote du budget, la présentation des orientations budgétaires est une étape indispensable et nécessaire qui contextualise et donne un cadre permettant ensuite des choix stratégiques et financiers.

Attention : les prospections budgétaires ont été établies à partir de la compilation des données budgétaires 2016 de chacune des ex communautés. Des ajustements seront nécessaires.

UNE SITUATION
FINANCIÈRE SAINTE

Les orientations budgétaires de l'Agglo présentées font état **d'une situation financière saine** malgré le contexte toujours présent de la diminution des dotations de l'État vers les collectivités.

• FACTEURS EXOGÈNES À RETENIR

- **3^{ème} année consécutive de baisse des dotations de l'État aux collectivités**
- Revalorisation des bases de fiscalité directe votées par le parlement de + **0.4%** (1% en 2016 et 0.9% en 2015 et 2014)
 - **Aide de l'État à l'investissement local** pour 1.2 milliards d'€ en 2017
 - o Dont 600 M€ de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)
 - o Dont 600 M€ d'aide au développement des territoires ruraux (DETR)
 - o *A noter* : en 2017 Saint-Lô Agglo est éligible à la DETR
- **FPIC** (Fonds de péréquation intercommunal et communal) identique à 2016 (1 milliards d'€)

Saint-Lô Agglo éligible à
la DETR en 2017

• AXES PRIORITAIRES POUR LES ANNÉES À VENIR

Ces axes de travail sont **le fil rouge des orientations budgétaires** pour **construire l'Agglo de demain** :

1. **Maintenir une gestion saine et équilibrée** en poursuivant le travail sur les pistes d'économies, de mutualisation et de recherche de financements, en optimisant les ressources, en maîtrisant la masse salariale pour **dégager des marges de manœuvre permettant une capacité d'investissement ambitieuse sans augmentation d'impôt et en faisant face aux diminutions des aides de l'État.**
2. **Soutenir l'économie et l'emploi** en renforçant le lien avec les entreprises, en facilitant les conditions de leur développement, en établissant un partenariat privilégié avec la Région sur ce sujet.
3. Faire de Saint-Lô Agglo un territoire attractif, communiquant et « intelligent » en soutenant fortement **le développement du numérique** tant sur le plan du déploiement des réseaux Très Haut Débit que celui du développement des usages et services numériques tels que la mise en place d'un **WiFi territorial ou la modernisation de la collectivité.**
4. Faire de Saint-Lô Agglo un territoire d'accueil où la qualité de vie est reconnue grâce à **une politique dynamique en faveur du développement du sport** (nouveaux équipements, mises aux normes...), **en faveur de la jeunesse et des familles.**
5. **Mettre en musique le schéma de développement touristique** adopté en 2016 avec les 1ères actions phares à mener sur les **offres d'hébergement et la valorisation de nouvelles activités nature et liées au cheval.**
6. **Penser l'avenir de notre Agglo** : PLH (Programme Local de l'Habitat), PDU (Plan de Déplacements Urbains), PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) autant de réflexions amorcées pour un aménagement durable du territoire avec l'ambition de développer **une démarche environnementale** structurée, globale et transversale à tous les échelons de l'action de Saint-Lô Agglo (déplacement, habitat, assainissement, eau, valorisation des déchets, etc.)
7. **Élaborer un schéma de mutualisation avec les communes** afin de partager les moyens des collectivités pour rendre **l'action locale plus efficace** encore au bénéfice des usagers.
8. **Élaborer un pacte fiscal et financier** afin d'identifier les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal et avoir ainsi un réel outil de gestion du territoire.

Les axes de travail ont été établis avec la volonté de respecter **les principes directeurs suivants** pour l'élaboration du budget 2017:

- **ne pas augmenter les taux d'imposition malgré une baisse des aides de l'État**
- **contenir les dépenses de fonctionnement**
- **dégager une capacité d'autofinancement permettant une politique d'investissement ambitieuse**

• **ÉLÉMENTS FINANCIERS À RETENIR**

2.8M€ en 2017
Une épargne nette positive traduisant la bonne gestion et la capacité d'investir de l'Agglo

- **Épargne nette : 2,842 M€.** L'épargne nette est un indicateur de bonne santé financière. Elle traduit la capacité de l'Agglo à autofinancer ses dépenses d'investissement après remboursements des emprunts.
- **Dépenses de personnels :**
 - o Dépenses de personnel : **11.5 M€** (soit près de 29% des dépenses de fonctionnement)
- o **60 nouveaux agents** ont intégré l'Agglo en 2017 : il s'agit de l'impact de la fusion entre Saint-Lô agglo et la communauté de communes de Canisy (44 agents de l'ex CC de Canisy, 7 agents du SVSL, 7 agents de l'ACLAM, 2 agents nouvellement recrutés)
- o Au 1^{er} janvier 2017, l'effectif de l'Agglo se porte à **293.79 ETP** (équivalent temps plein) soit environ 345 agents

43M€ d'investissement de 2017 à 2021 avec 41% d'autofinancement

- **Plan Pluriannuel d'Investissement :**
 - o **43 M€** bruts d'investissement sur la période **2017-2021**
 - o **Un autofinancement à 41%** de ces investissements (pour le reste : subventions, FCTVA, cessions, emprunts)
 - o **6.4 M€ net/an d'investissement en moyenne** (subventions déduites)

- **L'endettement :**

Un endettement faible et maîtrisé
Encours de la dette du budget principal environ 167€/hab. (moyenne agglo 397€/hab.)

Tout en prenant en compte les emprunts nécessaires au financement du plan d'investissement, les ratios d'endettement de l'Agglo démontrent **un endettement faible et maîtrisé** et une capacité de désendettement (3.5 années) très en deçà du seuil de surveillance (11 années).

L'encours de la dette du **budget principal en 2017 : 13 135 452 €** soit environ **167€/hab**

(encours moyen par hab. des communautés d'agglo : 397€)

- Encours de la dette budget **eau et assainissement : 17 583 541 €**
- Encours de la dette budget **opération immobilières : 6 496 896 €**
- Encours de la dette budget **centre aquatique : 2 241 609 €**
- Encours de la dette budget **parcs d'activités et lotissements : 7 152 366 €**
- Nombre d'emprunts : 200

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr